

Crédit d'investissement – Etude pour la réfection des routes de Montet-Vallamand et Montet-Montmagny

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

L'entretien des tronçons routiers de Montet-Vallamand et Montet-Montmagny, en traversée de localité (voir plan ci-annexé), relèvent de la responsabilité communale. Leur mauvais état général est flagrant et celui de la route de Vallamand particulièrement préoccupant.

La réfection de ces routes implique qu'une analyse soit réalisée pour définir non seulement l'état des structures porteuses, mais également celui des infrastructures souterraines et permettre d'apporter une solution à la problématique des eaux claires provenant du secteur des Saugettes, lors de fortes pluies.

De plus, une réflexion sur la mobilité douce et la lutte contre les nuisances sonores se révèle également pertinente.

2. OBJET DU PREAVIS

Sur la base des éléments évoqués en préambule, le crédit demandé par le présent préavis doit permettre de réaliser l'étude destinée à préparer les travaux de réfection des routes de Montet-Vallamand et Montet-Montmagny.

3. DESCRIPTION DU PROJET

L'étude englobe les éléments suivants (voir plan de situation ci-annexé):

- a) Expertise du revêtement par carottages et mesures de la capacité portante des tronçons.
- b) Etude du cadastre souterrain pour une éventuelle remise en état et amélioration du réseau en général et de l'évacuation des eaux de la route de Vallamand en particulier.
- c) Etude de liaison pour un cheminement piéton (mobilité douce), entre le carrefour des routes de Vallamand et Montmagny et le chemin du Tilleul.
- d) Préparation du projet de réfection de la structure routière (avec revêtement phono absorbant), qui comportera les phases suivantes :
 - Avant-projet
 - Projet de l'ouvrage
 - Appels d'offres
 - Dossier de demande de subventions

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit d'étude se compose comme suit :

Expertise des tronçons et détermination des solutions de réfection	CHF	18'305.00
Honoraires d'ingénieurs jusqu'à la préparation du projet	CHF	48'662.00
Frais divers et imprévus env. 10%	CHF	<u>6'697.00</u>
Total général TTC	CHF	<u>73'664.00</u>

5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 destiné à financer l'étude pour la réfection des routes de Montet-Vallamand et Montet-Montmagny.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par un emprunt, au taux estimé à 1,7%.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 28 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :



R. Emmenegger



La Secrétaire :



A.-M. Lager

Annexe : - plan de situation

Municipal responsable : Jean-François Milliet